



Bulletin de la **D**OCUMENTATION **E**COLOGIQUE **V**OIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE

EDITORIAL : Les New-Yorkais furent contraints à se cloîtrer chez eux, en raison de la fumée des feux de forêt d'une ampleur historique au Canada, qui a envahi le ciel de leur ville, alors beaucoup se contentent de hausser les épaules: «C'est normal que les forêts brûlent de temps en temps. N'est-ce pas la nature qui veut ça ? » Alors que la température à la surface de l'Atlantique au large de l'Irlande et de l'Ecosse est supérieure de 5°C à la normale, beaucoup se font une réflexion identique : «Enfin une température idéale pour se baigner. Si c'est ça le réchauffement climatique, on veut bien. » Et, début juillet, alors que des records de chaleur étaient battus un peu partout dans le monde et que le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, parlait d' «un changement climatique hors de contrôle », alors beaucoup ont objecté : «Chez moi, il n'a pas fait si chaud que ça. Je n'aurais pas dit non à quelques degrés de plus.» Lorsque les émissions mondiales de CO2 ont de nouveau augmenté en 2022, on a entendu le même son de cloche : «Oui, mais on veut profiter de la vie et manger un bon steak de temps en temps. Les climatologues ne vont quand même pas nous dire ce qu'on peut manger ou pas. On a le droit d'exister sur cette Terre ! » La question est là. Le réchauffement climatique est une réalité. On peut de moins en moins exister sur cette Terre. A moins de changer radicalement de mode de vie. Les médias et les responsables politiques portent une grande part de responsabilité. Lorsqu'ils évoquent la crise climatique et écologique, ils en parlent comme s'il s'agissait d'un problème surmontable comme tant d'autres, pouvant faire l'objet de négociations et de compromis, et non comme une question de vie ou de mort pour des millions d'espèces, dont la nôtre. Si beaucoup de médias ont des journalistes compétents et engagés pour le climat, les patrons de rédaction et les éditorialistes ont beaucoup de mal à avoir une vue d'ensemble des choses. On y va dans le mur, dans le brasier !

Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

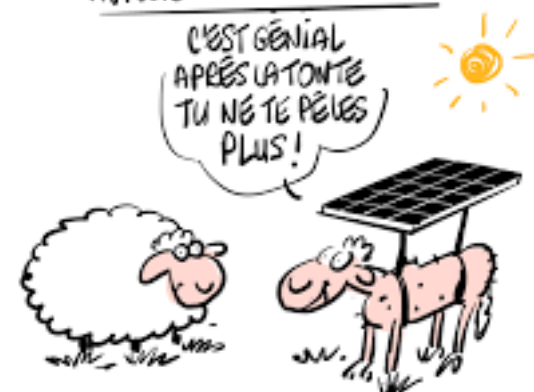
page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 – Nous consommerons demain l'électricité atomique (novembre 1955)



INFLUENCER SON VOISIN



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous
utiliser le mail

gaby.rajon@gmail.com

ch 5 - abeilles et humains même combat (suite)



23 septembre 2020..... Les députés LRM conditionnent l'adoption du texte sur les néonicotinoïdes : Les députés La République en marche ne voteront en faveur du projet de loi sur la réintroduction de semences enrobées avec des néonicotinoïdes que si le texte prévoit explicitement que les dérogations «soient limitées aux seules betteraves sucrières», a prévenu, le 21 septembre, le patron du groupe, Christophe Castaner.

24 septembre 2020..... «La réautorisation des néonicotinoïdes en France constituerait un recul démocratique majeur». Alors que l'Assemblée nationale prévoit d'examiner, le 5 octobre, un projet de loi qui doit permettre à la filière betteravière d'avoir de nouveau

recours à ce pesticide toxique, un collectif de plus de 150 personnalités politiques dénonce une «régression environnementale». Les néonicotinoïdes sont dévastateurs pour le vivant. Hautement toxiques et persistantes dans l'environnement, ces substances tuent à très faible dose les abeilles et les pollinisateurs sauvages, dont dépendent l'agriculture et notre alimentation. De très nombreuses études scientifiques démontrent la responsabilité de ces produits dans l'effondrement de plus de 80% des populations d'insectes et d'un tiers des oiseaux des champs en France, en quelques années seulement. C'est toute la chaîne de la biodiversité qui est atteinte, des invertébrés aquatiques aux poissons, batraciens, vers de terre, mammifères jusqu'aux humains... Car oui, les risques pour la santé humaine commencent à apparaître, avec des conséquences sur le développement du cerveau et des effets perturbateurs endocriniens avérés. La France a été le premier pays au monde à interdire les néonicotinoïdes, par la loi de 2016 sur la biodiversité. Notre pays avait ainsi entraîné l'Europe qui, en 2018, a décidé de mettre fin aux autorisations des substances les plus utilisées. C'est cette loi pionnière, dont le président de la République lui-même se félicitait lors de son entrée en vigueur, que le gouvernement veut aujourd'hui défaire. Mettant en avant les difficultés rencontrées par la filière de la betterave à sucre, il réautorise l'usage de ces produits toxiques sur des centaines de milliers d'hectares. Là où il aurait été possible d'indemniser les producteurs et d'accompagner cette filière, qui rencontre des difficultés structurelles depuis la suppression des quotas européens, par un plan de transformation agroécologique, c'est le choix de la régression environnementale qui est fait sous la pression et au bénéfice des lobbys de l'agrochimie. Des solutions alternatives existent pourtant, plus respectueuses des agricultrices et des agriculteurs et de leur santé, du vivant, des terroirs et de l'environnement, basées sur la lutte intégrée et la préservation des écosystèmes. Il eût été plus judicieux de mobiliser la recherche publique pour vulgariser ces techniques. Le projet de loi qui sera examiné le 5 octobre à l'Assemblée nationale constitue bien plus qu'un reniement. Il crée un précédent: désormais, il suffira d'une difficulté économique dans un secteur pour justifier une annulation des mesures prises précédemment. Ce projet de loi est basé sur des arguments obscurantistes, niant les conclusions de centaines d'études scientifiques sur la toxicité aiguë des néonicotinoïdes et leur caractère incontrôlable dans l'espace et dans le temps. Il repose sur un mensonge: présenté comme destiné à ne combattre que la jaunisse de la betterave, il sert de cheval de Troie pour une remise en cause bien plus fondamentale de la loi. Ainsi, le texte du gouvernement prévoit qu'un simple décret pourra autoriser des substances néonicotinoïdes jusqu'ici bannies de France et que des dérogations, permettant l'utilisation de produits interdits eux en Europe, pourront être accordées à tous les types de productions, sur tout le territoire national. S'il est adopté, ce texte mettra à bas des années de combats, portés par les apicultrices et les apiculteurs et les associations environnementales, qui avaient réussi à convaincre une majorité de parlementaires, par-delà les sensibilités politiques. Plus grave encore, il constitue un contresens historique. En pleine pandémie mondiale dont les origines sont probablement liées à la destruction des écosystèmes, et alors que le rythme d'effondrement de la biodiversité est sidérant (68% des vertébrés sauvages ont disparu depuis 1970, selon WWF), la protection du vivant devrait au contraire être au centre de toutes les attentions. A l'heure de l'extinction de masse du vivant, nous ne pouvons cautionner cette volte-face sans précédent. Dans ce contexte d'urgence écologique, la réautorisation des néonicotinoïdes en France constituerait un recul démocratique majeur, totalement contraire à la Charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle, et au principe de non-régression (présent dans la loi de 2016), selon lequel les dispositions réglementaires et législatives en matière de protection de l'environnement ne peuvent faire l'objet «que d'une amélioration constante». Il est encore temps d'empêcher un écocide. Parce que nous n'avons pas de planète B, nous, organisations signataires de cette tribune, appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens à se mobiliser et à interpeller les parlementaires, pour qu'ils s'opposent à cette loi indigne. Premiers signataires : Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres, présidente de Génération Ecologie; Julien Bayou, secrétaire national d'EELV; Eric Beynel, porte-parole de l'Union syndicale Solidaires; Carole Delga, présidente de la région Occitanie; Olivier Faure, premier secrétaire du Parti socialiste; Raphaël Glucksmann, député européen (Place publique); Jean-Marc Governatori, cosecraire national de l'Alliance écologiste indépendante; Hadrien Laurent, secrétaire général du Parti radical de gauche-Le Centre gauche; Corinne L'epage, présidente de CAP21, ancienne ministre de l'environnement; Jean-Luc Mélenchon, député des Bouches-du-Rhône, président du groupe La France insoumise (LFI); Claire Monod, coordinatrice nationale de Génération. s; Matthieu Orphelin, député de Maine-et-Loire, coprésident du groupe Ecologie, démocratie, solidarité (EDS); Fabien Roussel, secrétaire national du Parti communiste français et député du Nord; Michèle Rubirola, maire de Marseille (EELV); François Ruffin, député LFI de la Somme; Aurélien Taché, député du Val-d'Oise (EDS); Benoît Teste, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU).

(suite au prochain numéro)

EFFET DE SERRE

CH 19 - CONFERENCE DE BALI (INDONESIE) COP 13 (suite)

- 7 mars 2008..... Le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo, souhaite que Claude Allègre s'explique concernant ses prises de position sur le réchauffement climatique. M. Allègre (ex PS), dont le nom circule parmi ceux qui pourraient faire leur entrée au gouvernement à l'occasion d'un remaniement ministériel, conteste en effet le rapport entre l'activité humaine et le réchauffement climatique, comme l'observe M. Borloo. Le ministre commente : "je pense très sincèrement qu'il se trompe. (...) La probabilité que l'activité humaine rafraîchisse le climat est assez faible".
- 13 mars 2008..... Un document établi conjointement par les services de l'Union européenne et la Commission déclare que le réchauffement de la planète ne constitue pas seulement un danger pour l'environnement, mais il met aussi en péril la sécurité internationale. Selon le rapport, les changements climatiques représentent un multiplicateur de menaces, qui exacerbe les tendances, les tensions et l'instabilité existantes. Aussi l'Union doit se donner les moyens de répondre à ces risques en renforçant ses capacités de recherche, d'analyse, de suivi et d'alerte rapide et en améliorant ses outils de protection civile et de gestion de crises face aux catastrophes à venir. Certaines menaces ont pour cause la recrudescence prévisible des conflits sur l'accès aux ressources (eau particulièrement, sources d'énergie). Les régions côtières, où vit près d'un cinquième de la population mondiale, sont particulièrement menacées par la montée du niveau de la mer ainsi que par les tempêtes. Autre conséquence possible, l'accroissement des migrations pour raisons environnementales va faire pression sur les pays voisins au risque de déstabiliser les Etats fragiles et créer de la radicalisation politique extrême.
- 15 mars 2008..... Le Japon tente de s'imposer comme leader de la lutte contre le réchauffement climatique, en proposant une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Or, le pays peine à se doter d'une véritable politique environnementale respectant les engagements du protocole de Kyoto. Le Japon doit réduire de 6%, d'ici à 2012, ses émissions par rapport aux niveaux de 1990. Au terme de 2006, elles étaient de 6,4% supérieures à celles de 1990. L'industrie a réduit de 3% ses dégagements, mais les transports et les foyers ont progressé de 18% et 38%. Des mesures au niveau gouvernemental ont été prises pour forcer aux économies d'électricité sur les climatiseurs et réfrigérateurs, des subventions aux véhicules hybrides et aux piles à combustible domestiques ont été proposées, mais ces mesures sont restées insuffisantes. Le gouvernement japonais a décidé, en conséquence, de recourir à l'achat de droits d'émission. En novembre 2007, le Japon en a acheté alors Hongrie pour 126 millions d'euros. La question de la création d'un marché japonais de droits d'émission est évoquée. La compagnie d'électricité Tepco y est très hostile. L'association Greenpeace critique le pays : " le Japon bénéficie des technologies les plus avancées, mais ne s'est jamais doté d'un cadre institutionnel permettant de les utiliser à bon escient ". Un exemple frappant : le Japon mène une politique pro nucléaire qui lui a fait abandonner la conception de photopiles solaires, où il était en position dominante, position récupérée par les Allemands.
- 28 mars 2008..... En annonçant son intention de créer sa propre enveloppe de financement pour traiter de l'adaptation au réchauffement climatique, la Banque mondiale inquiète les pays en voie de développement. Ces pays perçoivent cela comme une tentative de contournement du dispositif onusien mis en place à la conférence de Bali. À leurs yeux, cette initiative pose problème à deux titres. Financier d'abord : les fonds d'adaptation lancés à Bali et l'enveloppe de la Banque mondiale vont se tourner vers les mêmes pays donateurs alors que les moyens financiers manquent déjà pour un seul. Ensuite, les pays les plus pauvres redoutent surtout de voir la lutte contre les changements climatiques tourner en traditionnelle aide au développement sous contrôle des pays du Nord. Le fonds d'adaptation de Bali a brisé la règle des décisions en donnant aux pays du Sud davantage de voix au sein de son conseil d'administration, ce qui leur donne la maîtrise des projets. Pour sa part, la Banque mondiale se défend de vouloir affaiblir le processus engagé à Bali. Il serait ciblé sur moins d'une dizaine de pays où il est question de mettre en œuvre des programmes pilotes afin de trouver les meilleures réponses aux changements climatiques.
- 29 mars 2008..... De Sydney à San Francisco, beaucoup ont fait le même geste pendant en début de soirée, ils ont éteint la lumière pour la protection de la planète. Des millions de gens à travers le monde, pour l'opération "une heure pour la planète", ont plongé leur domicile et leur ville dans le noir afin de promouvoir la lutte contre le réchauffement climatique. Au moins 26 grandes villes ont participé à cette opération.
- 31 mars-4avril 2008..... Ouverture de nouvelles négociations internationales sur le changement climatique à Bangkok en Thaïlande dans le cadre de la convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques (CNUCC) qui devraient aboutir, lors de la conférence de Copenhague fixée à décembre 2009, à un accord mondial de réduction des émissions polluantes.



NICOLAS HULOT

CH9- Ministre de l'environnement (suite)



19 juin 2018..... Pascal Canfin, ex ministre EELV, aujourd'hui directeur exécutif du WWF France, s'exprime : Mes fonctions de directeur général m'obligent à une neutralité, non seulement que je respecte, mais à laquelle je tiens plus que tout. Mais ces mêmes fonctions m'amènent à côtoyer de nombreux décideurs, des hauts fonctionnaires, des entrepreneurs progressistes, des financiers, des universitaires, des élus, des acteurs de terrain tous engagés pour faire avancer un nouveau modèle de développement. Nombreux sont ceux qui ont, en 2017, soutenu Emmanuel Macron, pour certains dès la première heure, pour d'autres par leur vote de premier et de second tour. De mon poste d'observation indépendant, je constate après un an d'exercice du pouvoir qu'un nombre croissant est en train de basculer de la loyauté à la protestation. Je vois sous mes yeux s'appliquer la fameuse trilogie du sociologue Hirschman : exit, voice, loyalty. Pendant la première année, la loyauté est le sentiment dominant. La fierté de faire partie des vainqueurs, l'énergie à mettre en œuvre les engagements de campagne, le sentiment qu'un nouveau monde commence, tout y concourt. Et les accroc, les compromis, les premières déceptions ne changent rien à l'affaire. Il faut donner du temps, comprendre que l'on ne peut pas tout faire tout de suite, les arguments sont habituels, mais sincères. Mais, depuis quelques semaines, la loyauté se transforme progressivement en protestation. Je ne compte plus membres de cette partie de l'électorat d'En Marche qui

partagent en privé leur déception, leur sentiment que Nicolas Hulot, le ministre de la transition écologique, n'est pas assez écouté. Bref, ils font maintenant entendre leur voix (voice), mais en majorité en petits comités et de manière non publique, le sentiment de loyauté est encore là. Si l'on en croit la trilogie d'Hirschman, La prochaine étape est la montée en puissance de prises de parole publique qui viendront clôturer le passage de la phase de loyauté à la phase de protestation. Et si le système, à savoir dans ce cas de figure le gouvernement et le président de la République, ne réagit pas, alors certains passeront probablement à la troisième étape, «exit » et ne se considéreront plus liés par le contrat moral qu'ils ont passé au moment de la campagne et de l'élection.

20 juin 2018..... La défense de l'environnement pourrait rejoindre les valeurs d'égalité, de laïcité ou encore de démocratie dans l'article 1 de la Constitution. C'est le souhait du gouvernement annoncé aujourd'hui par le ministre de la transition écologique Nicolas Hulot, qui accompagne Emmanuel Macron dans un déplacement en Bretagne. En parallèle, le gouvernement confirme les six premiers projets de parcs éoliens qu'il menaçait d'annuler, mais il réduit considérablement l'aide financière de l'État.

20 juin 2018..... Dans le vaste chantier de la réforme des institutions voulu par le président Macron, le ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas Hulot a obtenu de l'exécutif que «environnement, climat et biodiversité » figurent dans l'article premier de la Constitution, et non dans l'article 34, comme l'avait annoncé le Premier ministre en avril. Hulot explique qu'il faut adapter notre droit, notre démocratie, nos institutions, aux vrais enjeux du XXIe siècle. «C'est une très bonne nouvelle » salue Pascal Canfin, le directeur général du WWF France. D'une place à l'autre dans le texte constitutionnel en cours de révision, l'enjeu environnemental acquiert une portée très différente. Alors que l'article 34 se borne à définir le champ d'action du législateur, l'inscription à l'article un consacre le fait que le peuple affirme le caractère fondamental de cette règle, et que chacun, notamment le législateur, l'administration et les juges, a le devoir de l'appliquer directement. Cette inscription devrait générer un renforcement des lois et des actes administratifs de protection de l'environnement. Un épisode parlementaire a sans doute interféré dans cet arbitrage gouvernemental : le débat sur le glyphosate, cette substance classée cancérigène probable par l'OMS. En refusant, fin mai, d'inscrire dans la loi sur l'alimentation l'interdiction de cet herbicide, les députés ont déclenché un malaise parmi les associations de défense de l'environnement, mais également au sein de l'opinion publique. Mais nous ne sommes qu'au début du processus, le texte devra être discuté à l'Assemblée à partir de du 10 juillet, avant d'entamer la navette entre les deux chambres en vue d'une adoption définitive en 2019.

(suite au n° suivant)

Rappel : les bulletins DEV précédents sont consultables sur [https:// voironnais.eelv.fr](https://voironnais.eelv.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail

L'EPR (European Pressurised Reactor)

CH3 - EPR de Flamanville et EPR en Finlande (suite)

Mars 2006..... Les milieux antinucléaires organisent un grand rassemblement anti-EPR à Cherbourg (Manche) qui se tiendra les 15 et 16 avril 2006 associant de nombreux événements militants et culturels permettant de faire entendre l'opposition à l'EPR ainsi que de commémorer les vingt ans de l'accident de Tchernobyl.

15 avril 2006..... Vingt ans après l'accident nucléaire de Tchernobyl, les antinucléaires se mobilisent à Cherbourg (Manche), 12 500 personnes selon la police 30 000 selon les organisateurs. Il s'agit de protester contre le nucléaire civil avec l'implantation du réacteur EPR à **Flamanville** (à côté) et de réclamer une autre politique énergétique en France. Stéphane Lhomme, porte-parole du réseau Sortir du nucléaire se félicite du nombre de personnes : «C'est une très forte mobilisation dans ce coin difficile d'accès qui témoigne d'un tournant dans l'histoire de la politique énergétique en France ». Il ajoute que cette forte mobilisation témoigne de la volonté radicale de la population d'aller vers des économies d'énergie et vers un développement des énergies renouvelables. Défilé dans le calme, sous la pluie, puis on écoute un des liquidateur de Tchernobyl, Corinne Lepage (présidente de CAP21), un représentant de Greenpeace France, un d'Attac, un de la LCR, du PS et des Verts. L'opposant local Didier Anger parle de l'EPR dans l'espoir que rien n'est joué même si Assemblée nationale et Sénat ont déjà validé le projet, tandis que l'enquête publique doit encore avoir lieu. Le réseau Sortir du nucléaire présente une étude selon laquelle avec les 3 milliards d'euros nécessaires à la construction de l'EPR, il serait possible de créer beaucoup plus d'emplois et autant d'énergies renouvelables (énormes possibilités éoliennes sur cette presqu'île du Cotentin). Le rassemblement se termine demain en soirée après des concerts.

16 avril 2006..... 20 000 personnes ont protesté ce week-end contre le projet de réacteur de troisième génération EPR à Cherbourg (Manche). Les organisateurs les plus optimistes attendaient 10 000 manifestants. A Cherbourg, ce week-end, leurs espoirs ont été largement dépassés. Autour des bassins du port de pêche normand, ils étaient environ le double à clamer leur opposition au projet EPR, le réacteur nucléaire dit de troisième génération qu'EDF envisage d'implanter à Flamanville, sur la côte ouest du Cotentin. Des militants antinucléaires, anticipant de quelques jours le vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, le 26 avril 1986, portaient dans leurs bras des poupées défigurées symbolisant des enfants malformés. Le contraste entre le flot de manifestants, souvent venus de très loin, et les rues du centre-ville était saisissant. Habituellement encombrées le samedi après-midi, elles étaient pour ainsi dire désertes tandis que, dans le cortège des manifestants, les autochtones n'étaient guère nombreux. Ici en effet, rares sont ceux qui ne travaillent pas ou n'ont pas un parent employé sur un des quatre sites nucléaires (l' Arsenal et ses sous-marins atomiques, le centre de stockage des déchets nucléaires de l' Andra, l'usine Cogema et la centrale EDF de Flamanville). L'embarras de la population faisait écho à celui des élus socialistes locaux, qui tiennent l'agglomération depuis des décennies. Ainsi, ceux qui, il y a peu, manifestaient contre le retraitement des combustibles étrangers à La Hague étaient aux abonnés absents. Le fabiusien Bernard Cazeneuve, maire de Cherbourg, avait pris quelques jours de vacances. Cette absence lui a évité d'avoir à commenter la déclaration de Julien Dray qui, intervenant la veille de la manifestation, a rappelé la position officielle du PS: «L'EPR est inutile et dangereux. » Avis partagé par José Bové. Le leader de la Confédération paysanne promet même de «dégommer» les candidats aux élections prochaines qui ne seront pas opposés au réacteur. Forts de leur succès, les opposants sont décidés «à maintenir la pression jusqu'à la prochaine présidentielle », comme le confie Didier Anger, ex-député Vert et organisateur du rassemblement. «Ce qu'une politique a fait, une autre peut le défaire », souligne-t-il. «On y croit! », ont aussi scandé les manifestants en faisant, pour un certain nombre, référence au défunt contrat première embauche. Ce week-end contestataire et pluvieux s'est aussi voulu constructif. Le réseau Sortir du nucléaire a ainsi rendu publique l'étude menée par la société coopérative d'intérêt collectif les Sept vents du Cotentin, qui propose de détourner les 3 milliards d'euros annoncés pour la construction de l'EPR et de les consacrer aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables. «Nous avons défini dix mesures simples, basées sur des techniques fiables, explique Michel Frémont, le directeur de la coopérative. Ainsi, nous n'avons pas intégré les projets de piles à combustible ou encore ceux de récupération de l'énergie de la houle », qui, pour certains, se situent encore à l'état de prototypes. La lutte contre le gaspillage constitue aussi une priorité. «La première étape consiste à créer des ALE (Agences locales d'énergie) pour épauler les collectivités dans leurs diagnostics énergétiques et proposer des programmes d'action, affirme Michel Frémont. Certaines régions y travaillent déjà, il faut les multiplier dans le Grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Normandie). » Plans de rénovation des logements collectifs, remplacement des chauffages électriques par des poêles à granulés bois, chauffe-eau solaire, biogaz, cogénération et éolien constituent la panoplie suggérée, «Au final, assure Michel Frémont, nous réussissons à créer 10 850 emplois directs, contre seulement 350 pour l'EPR, et nous produisons deux fois plus de courant électrique. » Sur ces bases, les militants ont promis de faire le siège des élus régionaux et locaux pour les convaincre du bien-fondé de leur démarche. «Avec ces propositions concrètes et sérieuses, nous leur offrons la possibilité de reprendre la main sur la production d'énergie », estime Christiane Durchon, des Verts de la Manche.



(suite au n° suivant)

Le Chasseur français du mois de Novembre 1955

Nous consommerons demain de l'électricité atomique

Ainsi, c'en est fait : dans très peu de mois, l'énergie atomique fera irruption dans nos foyers.

Non ! Nous n'aurons pas de bombe A pour nous chauffer ou de bombe H pour nous cuire notre rôti. Nous n'aurons que de l'électricité.

Il ne faut pas imaginer que le nouvel âge doit révolutionner notre manière de vivre. Les radiations nucléaires et les flux de neutrons représentent une forme d'énergie moins facile à manier que notre bonne vieille électricité ! On peut être sûr que les progrès de la physique ne pourront jamais nous donner énergie moins commode que le « courant » à tout faire qui nous est partout distribué.

La révolution à venir se fera à l'échelle industrielle : on fera l'électricité autrement, voilà tout ; et, comme elle n'a pas plus de couleur que d'odeur, on ne s'en apercevra pas.

On ne s'en apercevra même pas sur les notes à payer, car ce n'est pas de si tôt que l'atome reviendra moins cher que l'uranium.

Mais nous n'avons pas à parler pour longtemps au futur : dans les tout premiers mois de 1956, la première centrale française, la pile G 1 de Marcoule, dans le Gard, va débiter sur le secteur général de l'E. D. F. Elle lui enverra 5.000 kilowatts.

Et, pourtant, la production électrique de la France baissera du même coup de 3.000 kilowatts. Pourquoi ? Cela mérite qu'on s'y arrête.

Une pile atomique a besoin d'être refroidie par la circulation d'un fluide. Dans le cas de G 1, ce fluide, c'est tout simplement de l'air comprimé. Pour le comprimer, pour le faire circuler, il faut des pompes. Or ces pompes ainsi que d'autres dispositifs annexes consomment quelque 8.000 kilowatts. Alors, d'un côté, la pile prend 8.000 kilowatts au réseau ; d'un autre côté, elle lui en rend 5.000. Le bilan se solde donc bien par une perte de 3.000 kilowatts.

« Mais pourquoi, dans ces conditions, construire une centrale atomique ? » Parce qu'il s'agit là d'une usine expérimentale, que le but n'est pas de fabriquer de l'électricité, mais de « se faire la main » dans les nouvelles techniques. On ne peut clairement comprendre cela que si l'on regarde l'ensemble de la politique française de l'énergie.

La position de l'énergie nouvelle que va donner l'atome est bien différente dans chaque pays. Comme il faut admettre cette vérité que, dans une nation moderne, les besoins en électricité doublent tous les dix ans, la nécessité est impérieuse de trouver de nouvelles ressources.

En Angleterre, où les ressources hydrauliques sont nulles, où les ressources marée-motrices ne donnent pas grand espoir, la seule possibilité serait, sans l'atome, d'accroître considérablement l'extraction du charbon. Pour diverses raisons, sociales en particulier, la production charbonnière ne pourrait absolument pas suivre le rythme des besoins en énergie. La domestication de l'atome est donc, pour l'Angleterre, absolument providentielle, et ce pays se lance tête baissée dans une politique de production : de nombreuses cen-

trales sont projetées, les premières sont en construction.

Les États-Unis, eux, ne sont pas pressés de produire du courant atomique et ils ont assez d'expérience dans ces techniques nouvelles pour ne pas avoir besoin de construire d'abord de « petites » centrales. Ils viendront directement à de grandes usines, véritablement industrielles et peut-être même rentables. Ils auront un retard apparent d'un à deux ans sur les premières centrales anglaises. Mais, s'ils réalisent ces piles selon des conceptions nouvelles, en avance de plusieurs années, qu'importe ce délai !

Quant à la France, sa position est encore différente. Elle n'est pas prise à la gorge par d'urgentes nécessités comme l'Angleterre. L'équipement de ses ressources hydrauliques lui prendra encore une quinzaine d'années si l'on continue ces travaux au rythme actuel. Mettons vingt ans en « raclant les fonds de tiroir », c'est-à-dire en utilisant des chutes d'eau de très médiocre rendement et, surtout, en construisant des usines marée-motrices dans les sites bretons techniquement les plus favorables et touristiquement les moins gênants. Avec un accroissement normal de la production charbonnière au long de la même période, notre pays pourrait donc faire face au doublement de ses ressources en électricité tous les dix ans.

Mais au delà ?... Brusquement, plus de chutes d'eau nouvelles pour satisfaire, comme actuellement, la moitié de nos besoins. Et la production charbonnière, lorsque toutes nos mines auront été équipées de façon moderne, ne pourra plus augmenter au même rythme.

Pour nous aussi, l'atome sera donc, dans quinze ou vingt ans, absolument nécessaire. Toute la politique française dans le domaine nucléaire est dominée par ce fait : il faut que, dans trois lustres, l'atome prenne le relais des chutes d'eau — ce qui signifie : que de très grandes centrales soient prêtes à démarrer dans dix ans.

Le délai n'est pas considérable, étant donnée la redoutable nouveauté de la technique. Il faut démarrer dès maintenant des centrales de plus en plus importantes et, surtout, de rendement toujours amélioré jusqu'à ce que le prix du kilowatt nucléaire descende au moins au prix du kilowatt fourni par les moyens classiques.

Tel est le but de G 1, qui, à Marcoule, sera en service dans quelques mois, et de G 2, plus puissante, de conception plus nouvelle, dont la construction est décalée d'un an par rapport à G 1 et qui, elle, contribuera bien réellement à la production électrique française.

Par derrière, les plans d'autres centrales s'élaborent dans les bureaux d'études. Mais, attention ! le monde peut soudain se trouver devant d'autres techniques nucléaires que celle de la fission de l'uranium et du plutonium. Nous devons garder une certaine souplesse dans nos programmes, ne pas dépenser, comme l'Angleterre y est obligée, des sommes considérables dans des usines qui pourraient être bientôt dépassées.

Pierre DE LATIL.

Janvier 1956..... Première centrale électronucléaire française, G1-Marcoule (Gard) est expérimentale. Filière française uranium naturel-graphite-gaz (UNGG). Cette centrale est refroidie à l'air comprimé (gaz carbonique) et la compression nécessite beaucoup d'énergie. La pile donne 8000 KW au départ, seulement 5000 KW sont fournis au réseau électrique EDF. Le pire est qu'il faut refroidir la centrale par la circulation de ce fluide. Bilan, finalement la centrale consomme plus d'énergie qu'elle en fournit. Une centrale G2, plus puissante et de conception plus récente, est en construction. Elle présentera un bilan énergétique plus intéressant. Plus tard, on finira par abandonner cette filière UNGG française pour prendre la filière nord-américaine PWR.